

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024_3_20

Objet : Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2024– Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition d'équipement pour la cuisine centrale

**VOTE
UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaients présents : M. MARCILIAC Jérôme, M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme BARATA Silvia, M. MORGANTE Michel, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Eric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. LAFORCE Christian, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme THORN Marguerite, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda, M. SARDA Stéphane et Mme DORELON-TRANCHARD Céline

Etaients Absents donnant pouvoir :
Mme WECKERLIN Carine à Mme GARCIA Chantal
Mme VALLET Christine à Mme SEILER Myriam

Etaients Absents excusés :

Etaients Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

**Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2024– D
auprès du Conseil départemental pour l'acquisition d'équip
centrale**

Monsieur le Maire informe que la commune souhaite acquérir, pour la cuisine centrale, une cellule de refroidissement à chariot. Elle permettra de mieux conserver les qualités organoleptiques des préparations, de gagner du temps, et de mieux gérer les approvisionnements et les stocks de la cuisine centrale.

L'objectif de cet équipement est de pouvoir préparer en j-1 une partie des préparations chaudes, de les refroidir rapidement afin de les servir le lendemain.

L'acquisition de cet équipement est estimée à 27 545.60 € hors taxes :

Monsieur le Maire informe que la commune pourrait bénéficier, dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local, d'une subvention sur cet investissement à hauteur de 50 %.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce projet et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental, au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local, à hauteur de 50 %, afin de mener à bien ces investissements, selon le plan de financement ci-après :

Financiers	Montant de la subvention sollicitée
Conseil départemental	13 772,80 €
Autofinancement	13 772,80 €
TOTAL	27 545.60 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition de cet équipement ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental, au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local une subvention à hauteur de 50 % pour l'acquisition de cet investissement.

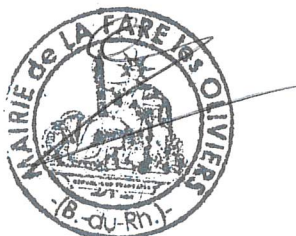
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent.

DIT que le montant de cette dépense sera prévu au budget de la commune, aux chapitres et articles correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA